CONSEIL MUNICIPAL Séance publique du 10 juillet 2020 (15H) Compte-rendu de séance

- **Élections** des délégués titulaires supplémentaires et des suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2020
- **26** délibérations ont été présentées à l'ordre du jour du Conseil Municipal
- **Délibération rajoutée sur table**
- ➤ La délibération n°27/120 « Groupe scolaire Edouard Herriot Travaux de rénovation, d'agrandissement et de mise en accessibilité des espaces sanitaires »
- **★** <u>Délibération ayant fait l'objet de votes à main levée</u>
- ➤ Vote à main levée pour chaque organisme mentionné dans la délibération n°5/98 « Organismes extérieurs Désignation des membres du Conseil Municipal »
- * Délibération adoptée à bulletin secret :
- ➤ La délibération n°4/97 « Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale » :

Après un appel à candidature, les listes de candidats ont été les suivantes :

<u>Liste A</u>: Odile Lacaze, Nathalie Borghese, Betty Hecker, Marie-Louise At, Martine Kosinski-Gonella, Zohra Bentaïba, Anne Gillet Vies

<u>Liste B</u>: Nathalie Ferrand-Lefranc, André Boudes, Sandrine Soliman, Pascal Pragnère, Danielle Paturey

Nombre de votants : 43

Nombre de bulletins blancs : 2

Suffrages valablement exprimés : 41

Ainsi répartis :

Liste A: 33 (trente trois) voix

Lixte B: 8 (huit) voix

Ont été élues pour siéger au conseil d'administration du CCAS de la Ville d'Albi :

Odile LACAZE

Nathalie BORGHESE

Betty HECKER

Marie-Louise AT Martine KOSINSKI-GONELLA Zohra BENTAÏBA Nathalie FERRAND-LEFRANC

* Délibérations qui ont fait l'objet d'abstentions :

➤ La délibération n°6/99 « Indemnité du maire, des adjoints et des conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction du maire » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention de la liste « Collectif Vert Albi ».

➤ La délibération n°14/107 « Mise en débet du comptable par la Chambre Régionale des Comptes – Demande de remise gracieuse » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de Pascal Pragnère, Nathalie Ferranc-Lefranc et Nicole Hibert de la liste « Collectif Vert Albi ».

➤ La délibération n°15/108 « Tableau des effectifs » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstentions de la liste « Collectif Vert Albi » et du groupe « Rassemblement pour les Albigeois ».

➤ La délibération n°23/116 « SASP Sporting Club Albigeois — convention de financement 2018/2019 à 2022/2023 — Avenant n°1 portant modification des articles 5 et 9 » est adoptée à la majorité des membres présents ou représentés, abstention du groupe « Rassemblement pour les Albigeois » et de Nathalie Ferrand-Lefranc, Pascal Pragnère, Jean-Laurent Tonicello, Nicole Hibert, Boris Duponchel et Sandrine Soliman de la liste « Collectif Vert Albi ».

Conseil municipal du 10 juillet 2020

QUESTION ORALE posée par Danielle PATUREY

Madame le Maire,

Le 9 avril 2018, l'élu communiste Roland Foissac soumettait au Conseil municipal une motion proposant de décider d'un moratoire sur tout nouveau projet d'installation en périphérie de centres commerciaux afin de ne pas dévitaliser le centre ville. Je le rappelle :

« Avec ses édifices remarquables, les ruelles de son centre ancien et ses façades médiévales, notre cité offre au visiteur un « paysage urbain » qui fait la fierté des Albigeois. L'intérêt touristique est malheureusement altéré par le déclin de l'activité commerciale de proximité. Cette régression continue préoccupe les Albigeois et l'inscription d'Albi dans le dispositif gouvernemental Action Cœur de Ville le 27 mars 2018 confirme le besoin urgent de revitalisation de la cité.

(...) afin de donner un signe clair de sa volonté de répondre à cette attente, le Conseil municipal d'Albi, réuni le 9 avril 2018, décide d'un moratoire sur tout nouveau projet d'installation en périphérie de centres commerciaux. »

Madame la Maire, vous et votre majorité avez voté CONTRE.

Quelques mois après, des dizaines de commerces ont vu le jour autour du Leclerc de Lescure et la ferme de la Renaudié allait être détruite laissant place à Leroy-Merlin et à une zone commerciale.

La désertification du centre ville n'a cessé dès lors de s'accélérer et, à l'occasion de la campagne électorale, les Albigeois ont découvert dans votre programme, page 55, que vous aviez changé d'avis et que vous proposiez un moratoire.

Nous nous en félicitons, mieux vaut tard que jamais.

En conséquence, êtes-vous disposée ce soir à voter une motion qui donne définitivement la position défavorable de la ville à l'extension de ces implantations ?

Moratoire ou pas ? La question se pose et l'heure est venue d'y apporter ne réponse claire. En effet, encore aujourd'hui, un second Burger King avec un drive pousse le long de la RN88, au giratoire de Gaillaguès, dont le permis a été délivré le 8 avril 2020, c'est à dire **après avoir diffusé votre programme** de campagne proposant le moratoire.

Il est urgent d'éclairer nos concitoyens sur vos intentions réelles en votant une motion claire stoppant définitivement toute nouvelle installation de commerce en périphérie.

La présente décision pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Cette saisine pourra se faire, pour les particuliers et les personnes morales de droit privé non chargés de la gestion d'un service public, par la voie habituelle du courrier ou via l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : http://www.telerecours.fr

Conseil Municipal Séance Publique du 10 juillet 2020

1 / 94 - Commissions municipales - détermination du nombre - dénomination - composition Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

2 / 95 - Commission communale des impôts directs (CCID) - Liste des commissaires présentée au directeur départemental des finances publiques

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

3 / 96 - Centre Communal d'Action Sociale - Fixation du nombre d'administrateurs

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

4 / 97 - Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

5 / 98 - Organismes extérieurs - Désignation des membres du conseil municipal

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

6 / 99 - Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction du maire

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

7 / 100 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable - Année 2019

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

8 / 101 - Parc des Expositions - Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2019 de la SAEM ALBI EXPOS

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

9 / 102 - Circuit automobile - Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2019 de la société DS EVENTS

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

10 / 103 - Fourrière automobile - Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2019 de la société AUTO 81

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

11 / 104 - Pôle Funéraire Public de l'Albigeois - Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2019

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

12 / 105 - GRDF- Communication à l'assemblée du rapport d'activité 2019

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

13 / 106 - Maisons Claires - Réaménagement de la dette pour des emprunts déjà garantis par la Ville d'Albi

Roland GILLES, rapporteur

 $14\,/\,107$ - Mise en débet du comptable par la Chambre Régionale des Comptes - Demande de remise gracieuse

Roland GILLES, rapporteur

15 / 108 - Tableau des effectifs

Gilbert HANGARD, rapporteur

16 / 109 - Subvention exceptionnelle au Restaurant Inter-Administratif d'Albi

Gilbert HANGARD, rapporteur

17 / 110 - Instauration d'une prime exceptionnelle dite "prime covid"

18 / 111 - Application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à l'ensemble des filières

Gilbert HANGARD, rapporteur

19 / 112 - Association Arpèges et Trémolos - Rapport concernant le contrôle des comptes et de la gestion de l'association

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur

20 / 113 - Acquisitions de livres anciens et d'ouvrages de bibliophilie contemporaine - Demande de subventions au Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions (F.R.R.A.B) d'Occitanie

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur

21 / 114 - Albi Poker - Albi Judo Club - Cercle d'Escrime d'Albi - Aides financières pour l'organisation de manifestations sportives - Convention avec le Cercle d'Escrime

Michel FRANQUES, rapporteur

- 22 / 115 Entente des Clubs de l'Albigeois Organisation des Championnats de France Elite et Espoirs d'Athlétisme Aide financière Avenant n°2 à la convention d'attribution de la subvention Michel FRANOUES, rapporteur
- 23 / 116 SASP Sporting Club Albigeois convention de financement 2018/2019 à 2022/2023 Avenant n° 1 portant modification des articles 5 et 9

Michel FRANQUES, rapporteur

24 / 117 - Transport scolaire année 2019-2020 - Participation de la commune au fonctionnement de la FEDERTEEP

Marie-Corinne FORTIN, rapporteur

25 / 118 - Subvention aux associations ayant participé à l'animation des chars - Carnaval 2020

Daniel GAUDEFROY, rapporteur

26 / 119 - Décisions du Maire

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

27 / 120 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Travaux de rénovation, d'agrandissement et de mise en accessibilité des espaces sanitaires

Marie-Corinne FORTIN, rapporteur

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

AFFAIRES GÉNÉRALES

1/94 - Commissions municipales - détermination du nombre - dénomination - composition

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Geneviève MARTY donne pouvoir à Michel FRANQUES Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Roland GILLES Florence FABRE donne pouvoir à Mathieu VIDAL Betty HECKER donne pouvoir à Marie-Louise AT

AFFAIRES GÉNÉRALES

1/94 - Commissions municipales - détermination du nombre - dénomination - composition

reférence(s):

Service pilote : Affaires générales

Autres services concernés :

Tous services

Elu(s) référent(s):

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Le code général des collectivités territoriales (article L2121-22) donne la possibilité au conseil municipal de former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal.

Il est proposé de fixer à quatre (4) le nombre de commissions municipales.

Il est proposé, pour chaque commission, de déterminer sa dénomination et le nombre de membres élus qui la composent.

Il est proposé enfin d'arrêter la composition de ces commissions.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités, et notamment l'article L 2121-22,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

FIXE

à quatre (4) le nombre de commissions municipales.

DÉTERMINE

la dénomination et le nombre de membres élus qui composent ces commissions :

- Commission Ressource Organisation : 9 (neuf) membres.
- Commission Proximité Vie Sociale : 14 (quatorze) membres
- Commission Attractivité : 14 (quatorze) membres
- Commission Environnement : 11 (Onze) membres

ARRÊTE

la composition de ces commissions comme suit :

-Commission Ressources Organisation (9 membres)

Gilbert HANGARD Roland GILLES Daniel GAUDEFROY Anne GILLET VIES
Jean ESQUERRE
Nathalie FERRAND-LEFRANC
Sandrine SOLIMAN
André BOUDES
Frédéric CABROLIER

-Commission Proximité - Vie Sociale (14 membres)

Laurence PUJOL
Odile LACAZE
Marie-Corinne FORTIN
Fabienne MENARD
Enrico SPATARO
Martine KOSINSKI GONELLA
Jean-Christophe DELAUNAY
Jean-Michel QUINTIN
Marie-Louise At
Maéva VASSET
Nathalie FERRAND-LEFRANC
Danielle PATUREY
Sandrine SOLIMAN
Esméralda LAPEYRE

- Commission Attractivité (14 membres)

Michel FRANQUES
Mathieu VIDAL
Marie-Pierre BOUCABEILLE
Naïma MARENGO
Florence FABRE
Laurence PLAS
Alain REY
Geneviève MARTY
Jean-Luc DARGEIN VIDAL
Achille TARRICONE
Boris DUPONCHEL
Jean-Laurent TONICELLO
Nicole HIBERT
Frédéric CABROLIER

- Commission Environnement (11 membres)

Jean-Michel BOUAT
Bruno LAILHEUGUE
Nathalie BORGHESE
Patrick BLAY
Zohra BENTAÏBA
Steve JACKSON
Betty HECKER
Pascal PRAGNERE
Jean-Laurent TONICELLO
Boris DUPONCHEL
Esméralda LAPEYRE

Nombre de votants: 43

Unanimité

Pour extrait conforme Pour le Maire, Le Directeur général des Services Jean-Luc Bordenave

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

AFFAIRES GÉNÉRALES

2 / 95 - Commission communale des impôts directs (CCID) - Liste des commissaires présentée au directeur départemental des finances publiques

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Geneviève MARTY donne pouvoir à Michel FRANQUES Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Roland GILLES Florence FABRE donne pouvoir à Mathieu VIDAL Betty HECKER donne pouvoir à Marie-Louise AT

AFFAIRES GÉNÉRALES

2 / 95 - Commission communale des impôts directs (CCID) - Liste des commissaires présentée au directeur départemental des finances publiques

reférence(s):

Service pilote : Affaires générales

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s):

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

L'article 1650 du code général des impôts prévoit que le renouvellement des membres de la commission communale des impôts directs (CCID) doit être effectué avec le renouvellement des conseillers municipaux.

Cette commission, outre le maire ou l'adjoint délégué qui en assure la présidence, comprend huit commissaires titulaires et huit commissaires suppléants qui sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Il est proposé par conséquent de présenter au directeur départemental des finances publiques une liste de 16 commissaires titulaires et de 16 commissaires suppléants pour lui permettre d'effectuer son choix :

Liste des 16 titulaires

- Monsieur GILLES Roland
- Monsieur BARRET Louis
- Madame MENARD Fabienne
- Monsieur GAUDEFROY Daniel
- Monsieur JACKSON Steve
- Monsieur ESOUERRE Jean
- Monsieur BOUAT Jean-Michel
- Madame BENTAÏBA Zohra
- Monsieur TARRICONE Achille
- Monsieur TEILLOL Michel
- Monsieur MICHEL Laurent
- Madame BENARROCH Héléna
- Madame MARTY Geneviève
- Monsieur HANGARD Gilbert
- Madame PEREZ Geneviève
- Madame PATUREY Danielle

Liste des 16 suppléants

- Monsieur NICOLAS Claude
- Madame PERINAZZO Chantal
- Monsieur BARDOU Jean-MArc
- Monsieur ROUMEGOUX Romain
- Madame HECKER Betty
- Monsieur REY Alain
- Madame BORGHESE Nathalie
- Monsieur BLAY Patrick
- Madame PLAS Laurence
- Monsieur QUINTIN Jean-Michel
- Madame ENGEL Nicole
- Monsieur JESTIN Gérard
- Monsieur MATHA Yvon
- Madame DAUMAS Dominique
- Madame DURAND Eva
- Monsieur PAYRASTRE Roger

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts et notamment l'article 1650,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

de proposer la liste suivante au directeur départemental des finances publiques pour composer la commission communale des impôts directs :

Liste des 16 titulaires

- Monsieur GILLES Roland
- Monsieur BARRET Louis
- Madame MENARD Fabienne
- Monsieur GAUDEFROY Daniel
- Monsieur JACKSON Steve
- Monsieur ESOUERRE Jean
- Monsieur BOUAT Jean-Michel
- Madame BENTAÏBA Zohra
- Monsieur TARRICONE Achille
- Monsieur TEILLOL Michel
- Monsieur MICHEL Laurent
- Madame BENARROCH Héléna
- Madame MARTY Geneviève
- Monsieur HANGARD Gilbert
- Madame PEREZ Geneviève
- Madame PATUREY Danielle

Liste des 16 suppléants

- Monsieur NICOLAS Claude
- Madame PERINAZZO Chantal
- Monsieur BARDOU Jean-MArc
- Monsieur ROUMEGOUX Romain
- Madame HECKER Betty
- Monsieur REY Alain
- Madame BORGHESE Nathalie
- Monsieur BLAY Patrick
- Madame PLAS Laurence
- Monsieur QUINTIN Jean-Michel
- Madame ENGEL Nicole
- Monsieur JESTIN Gérard
- Monsieur MATHA Yvon
- Madame DAUMAS Dominique
- Madame DURAND Eva
- Monsieur PAYRASTRE Roger

Nombre de votants: 43

Unanimité

Pour extrait conforme Pour le Maire, Le Directeur général des Services Jean-Luc Bordenave

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

AFFAIRES GÉNÉRALES

3 / 96 - Centre Communal d'Action Sociale - Fixation du nombre d'administrateurs

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Geneviève MARTY donne pouvoir à Michel FRANQUES Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Roland GILLES Florence FABRE donne pouvoir à Mathieu VIDAL Betty HECKER donne pouvoir à Marie-Louise AT

AFFAIRES GÉNÉRALES

3/96 - Centre Communal d'Action Sociale - Fixation du nombre d'administrateurs

reférence(s):

Service pilote : Affaires générales

Autres services concernés:

Tous services

Centre Communal d'Action Sociale

Elu(s) référent(s):

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Le Centre Communal d'action sociale (C.C.A.S) est un établissement public communal qui met en œuvre une action sociale générale ainsi que des actions spécifiques.

Le C.C.A.S est administré par un Conseil d'Administration. Celui-ci est composé du Maire, qui en est le Président de droit, de membres élus en son sein par le Conseil Municipal (maximum huit) et, en nombre égal, de membres nommés par le Maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune.

L'article R 123-7 du Code de l'action sociale et des familles confie au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre des membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'action sociale qui doit être compris entre 8 et 16 personnes au maximum.

Dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président qui le préside en l'absence du Maire.

Il est proposé de fixer à 15 le nombre de membres pour siéger au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale :

- 7 membres élus au sein du conseil municipal
- 7 membres extérieurs désignés par le maire.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L 123-6 et R 123-7,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

FIXE

- à 15 le nombre d'administrateurs du conseil communal d'action sociale, répartis comme suit :
- 7 membres élus au sein du conseil municipal;
- 7 membres nommés par le maire dans les conditions de l'article L 123-6 du code de l'action sociale et des familles.

Pour extrait conforme Pour le Maire, Le Directeur général des Services Jean-Luc Bordenave

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

AFFAIRES GÉNÉRALES

4 / 97 - Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Geneviève MARTY donne pouvoir à Michel FRANQUES Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Roland GILLES Florence FABRE donne pouvoir à Mathieu VIDAL Betty HECKER donne pouvoir à Marie-Louise AT

AFFAIRES GÉNÉRALES

4 / 97 - Désignation des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale

reférence(s):

Service pilote : Affaires générales

Autres services concernés :

Tous services

Centre Communal d'Action Sociale

Elu(s) référent(s):

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

En regard des articles R.123-8, R.123-10 et R.123-15 du Code de l'action sociale et des familles et de la délibération du conseil municipal en date du 10 juillet 2020 fixant à 15 le nombre d'administrateurs, sachant que le Maire est Président de droit, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder à la désignation par vote à bulletins secrets, au scrutin proportionnel de liste au plus fort reste, des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Après un appel à candidature, les listes de candidats sont les suivantes :

Liste A: Odile LACAZE, Nathalie BORGHESE, Betty HECKER, Marie Louise AT, Martine KOSINSKI GONELLA, Zohra BENTAÏBA, Anne GILLET VIES.

Liste B: Nathalie FERRAND-LEFRANC, André BOUDES, Sandrine SOLIMAN, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code de l'action sociale et des familles, et notamment les articles L123-6, R123-7, R123-8, R123-10 et R123-15,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°3-96 du conseil municipal du 10 juillet 2020 fixant le nombre d'administrateurs du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS AVOIR PROCÉDÉ AU VOTE A BULLETINS SECRETS:

Nombre de votants : 43

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 43

Bulletins blancs : 2 Bulletins nuls : 0

Suffrages valablement exprimés: 41

Ainsi répartis :

• Liste A: 33 (trente trois) voix

• liste B: 8 (huit) voix

Répartition des sièges :

Liste A : 6 sièges Liste B : 1 siège

Sont donc élus pour siéger au conseil d'administration du CCAS de la Ville d'Albi :

Odile LACAZE
Nathalie BORGHESE
Betty HECKER
Marie-Louise AT
Martine KOSINSKI-GONELLA
Zohra BENTAÏBA
Nathalie FERRANC-LEFRANC

Pour extrait conforme Pour le Maire, Le Directeur général des Services Jean-Luc Bordenave

SEANCE DU 10 JUILLET 2020

AFFAIRES GÉNÉRALES

5 / 98 - Organismes extérieurs - Désignation des membres du conseil municipal

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

Geneviève MARTY donne pouvoir à Michel FRANQUES Laurence PLAS donne pouvoir à Marie-Pierre BOUCABEILLE Jean-Luc DARGEIN-VIDAL donne pouvoir à Roland GILLES Betty HECKER donne pouvoir à Marie-Louise AT

AFFAIRES GÉNÉRALES

5 / 98 - Organismes extérieurs - Désignation des membres du conseil municipal

reférence(s):

Service pilote : Affaires générales

Autres services concernés:

Tous services

Elu(s) référent(s):

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

La Ville d'Albi est représentée dans de nombreux organismes.

Il est nécessaire qu'après les élections municipales, le conseil municipal, en application des articles L2121-33 et L 2122-25 du code général des collectivités territoriales, procède à la désignation de ses délégués au sein de ces instances.

Conformément à l'article L 2121-21 du code général des collectivités territoriales, ces désignations ont lieu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Il est proposé d'arrêter la composition des instances mentionnées ci-dessous.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-21 et L 2121-33 et L 2122-25,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

la désignation des membres du conseil municipal siégeant dans les organismes extérieurs suivants :

SECTEUR DE LA SANTÉ

Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier d'Albi

Le Maire ou son représentant

1 élu :

- Roland Gilles

Groupement Regional de Sante Publique
1 élu :
- Gilbert Hangard
SECTEUR SOCIAL
Conseil d'administration de Tarn Habitat
1 élu :
- Bruno Lailheugue
Commission d'attribution des logements sociaux
1e maire ou son représentant
+ 1 élu titulaire :
- Martine Kosinski-Gonella
+ 1 élu suppléant :
- Jean-Christophe Delaunay
- Jean-Christophe Delaunay
Commission communale pour l'accessibilité aux personnes handicapées
le Maire, ou son représentant
8 élus : (7 représentants du groupe majoritaire et 1 représentant des groupes minoritaire)
- Odile Lacaze
- Steve Jackson
Betty HeckerDaniel Gaudefroy
- Jean-Michel Quintin
- Jean-Michel Bouat
- Jean Esquerre
- Nicole Hibert
Crounement d'Intérêt Dublie « Conseil dénantemental de l'accès ou droit du dénantement du
Groupement d'Intérêt Public « Conseil départemental de l'accès au droit du département du <u>Tarn »</u>
Le Maire +
1 élu :
- Marie-Louise At

Association Maison de l'Amitié				
5 élus :				
 Odile Lacaze Marie-Louise At Nathalie Borghese Zohra Bentaïba Betty Hecker 				
Régie Inter-Quartiers d'Albi				
1 élu :				
- Odile Lacaze				
Association Quartier Plus				
1 élu :				
- Odile Lacaze				
Association du Boutge				
1 élu :				
- Nathalie Borghese				
Association Aide et Accueil en Albigeois				
Maire ou son représentant				
Adjoint au maire chargé des affaires sociales				
3 élus :				
- Anne Gillet Vies - Laurence Pujol - Enrico Spataro				

SECTEUR CULTUREL

Établissement Public du Musée Toulouse-Lautrec

Le Maire + 2 élus :

- Marie-Pierre Boucabeille
- Mathieu Vidal

Syndicat Mixte pour la Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn

4 élus titulaires :

- Marie-Pierre Boucabeille
- Fabienne Ménard
- Marie-Corinne Fortin
- Laurence Plas

+

4 élus suppléants:

- Enrico Spataro
- Florence Fabre
- Boris Duponchel
- Nicole Hibert

Association de gestion de la Scène Nationale d'Albi

Le Maire ou son représentant

+ 5 élus

- Marie-Pierre Boucabeille
- Anne Gillet Vies
- Marie-Louise At
- Mathieu Vidal
- Fabienne Ménard

Association « Groupe Electroacoustique d'Albi-Tarn » (GMEA Albi Tarn)

1 élu:

- Marie-Pierre Boucabeille

Maison des Jeunes et de la Culture d'Albi

Le Maire ou son représentant

4 élus :

- Fabienne Ménard
- Maéva Vasset
- Laurence Plas
- Roland Gilles

Commission Régionale des Professions du Spectacle (COREPS)

1 élu titulaire :

- Marie-Pierre Boucabeille

1 élu suppléant :

- Enrico Spataro

SECTEUR SPORTIF

Office Municipal d'Education Physique et des Sports (OMEPS)

Le Maire ou son représentant

+ 41---

4 élus :

- Achille Tarricone
- Steve Jackson
- Alain Rey
- André Boudes

Tennis Club Albigeois (TCA)

3 élus :

- Bruno Lailheugue
- Alain Rey
- Achille Tarricone

SECTEUR ÉCONOMIQUE ET TOURISTIQUE

Office de tourisme d'Albi

Le Maire ou son représentant + 6 élus :

- Mathieu Vidal
- Marie-Louise At
- Michel Franques
- Florence Fabre
- Marie-Pierre Boucabeille
- Jean-Michel Quintin

Société d'Economie Mixte EVEER'HY'POLE

2 élus:

- Stéphanie Guiraud-Chaumeil
- Patrick Blay

Association AVERE OCCITANIE

1 élu pour siéger au conseil d'administration :

- Jean-Michel Bouat

Société Anonyme d'Economie Mixte de Congrès et expositions d'Albi

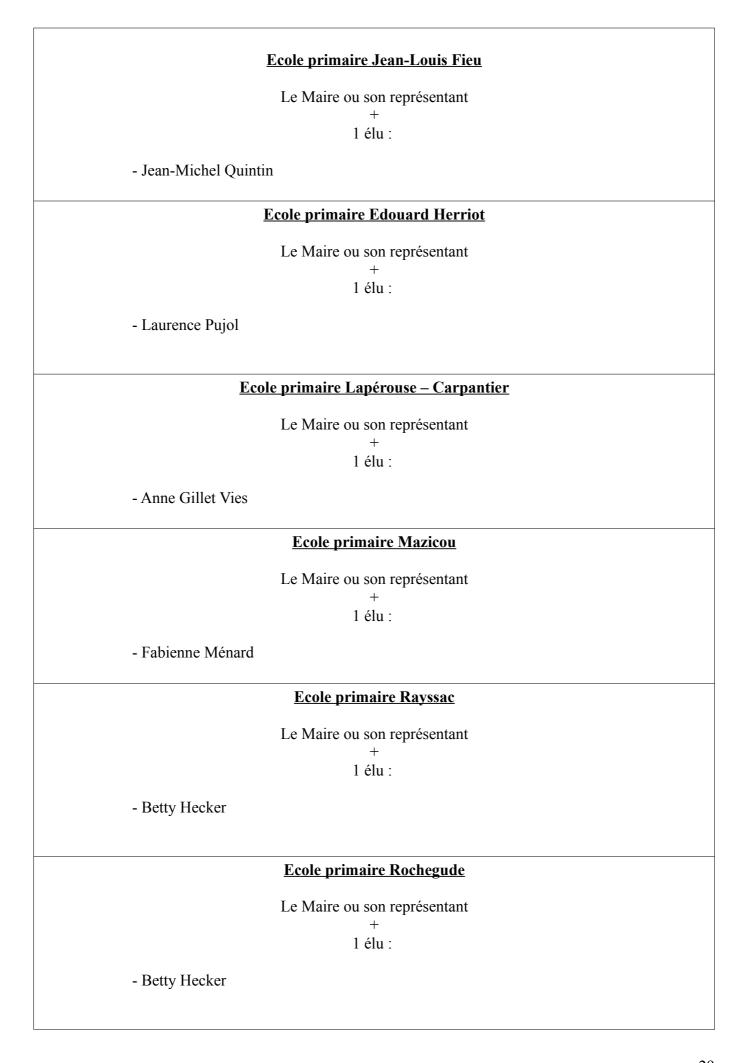
6 élus:

- Stéphanie Guiraud-Chaumeil
- Michel Franques
- Marie-Pierre Boucabeille
- Mathieu Vidal
- Achille Tarricone
- Boris Duponchel

Société Publique Locale « Pôle Fu	néraire Public de l'Albigeois » - Conseil de Surveillance			
6 élus :				
 Achille Tarricone Nathalie Borghese Anne Gillet Vies Gilbert Hangard Roland Gilles Sandrine Soliman 				
Syndicat Te	erritoire d'Energie Tarn (ex SDET)			
	2 élus titulaires :			
- Jean-Luc Dargein-Vidal - Jean Esquerre				
	+			
- Jean-Michel Bouat - Patrick Blay	2 élus suppléants :			
Syndicat Mixte d'Etudes et de Promotion de l'Axe Toulouse-Lyon				
- Jean-Luc Dargein-Vidal	1 élu titulaire :			
- Jean-Michel Bouat	+ 1 élu suppléant :			
	RE, ENFANCE ET ENSEIGNEMENT			
	Lycée et LEP Rascol			
	1 élu :			
- Fabienne Ménard				
	Lycée Lapérouse			
	1 élu :			
- Roland Gilles				

<u>Lycée Collège Bellevue</u>
1 élu :
- Achille Tarricone
Lycée d'enseignement professionnel Toulouse-Lautrec
1 élu :
- Geneviève Marty
<u>Lycée Fonlabour</u>
1 élu :
- Jean-Michel Bouat
Collège Jean-Jaurès
1 élu :
- Fabienne Ménard
Collège Balzac
1 élu :
- Bruno Lailheugue
Collège Aristide Bruant
1 élu :
- Martine Kosinski-Gonella
- Martine Roshiski-Gollena
Ecole primaire Bon Sauveur
Le Maire ou son représentant
1 élu :
- Gilbert Hangard

Ecole primaire Saint-Joseph				
Le Maire ou son représentant				
+ 1 élu :				
- Betty Hecker				
Ecole primaire Notre-Dame du Breuil				
Le Maire ou son représentant				
+ 1 élu :				
- Nathalie Borghese				
Ecole primaire Sacré Coeur				
Le Maire ou son représentant				
+ 1 élu :				
- Florence Fabre				
Ecole primaire Raymond et Lucie Aubrac				
Le Maire ou son représentant +				
1 élu :				
- Jean-Michel Quintin				
Ecole primaire La Curveillère				
Le Maire ou son représentant				
+ 1 élu :				
- Bruno Lailheugue				



Ecole primaire Claude Nougaro
Le Maire ou son représentant
+ 1 élu :
- Marie-Pierre Boucabeille
Ecole primaire Jean-Jacques Rousseau
Le Maire ou son représentant
1 élu :
- Odile Lacaze
Ecole primaire Saint-Exupéry
Le Maire ou son représentant
1 élu:
- Jean-Michel Quintin
Ecole primaire La Viscose
Le Maire ou son représentant
1 élu :
- Betty Hecker
Association Ludothèque La Marelle
1 élu :
- Odile Lacaze
<u>Média Tarn</u>
1 élu pour siéger au conseil d'administration
- Marie-Corinne Fortin

Association Outil en Main en Albigeois

1 élu:

- Geneviève Marty

DOMAINE PATRIMONIAL ET COPROPRIÉTÉS

Syndicat Mixte du Palais de la Berbie

6 élus titulaires :

- Stéphanie Guiraud Chaumeil
- Michel Franques
- Marie-Pierre Boucabeille
- Mathieu Vidal
- Achille Tarricone
- Danielle Paturey

6 élus suppléants:

- Alain Rey
- Roland Gilles
- Jean-Michel Quintin
- Enrico Spataro
- Marie-Corinne Fortin
- Nicole Hibert

Copropriété 21, 23 place Sainte-Cécile

1 élu titulaire :

- Achille Tarricone

1 élu suppléant :

- Mathieu Vidal

Copropriété Centre Commercial Square Bonaparte

1 élu titulaire :

- Bruno Lailheugue

1 élu suppléant :

- Achille Tarricone

Copropriété 41 rue Porta (Musée Lapérouse)

1 élu titulaire :

- Achille Tarricone

1 élu suppléant :

- Enrico Spataro

Association Syndicale Autorisée de Lapanouse

2 élus :

- Steve Jackson
- Achille Tarricone

Conseils de quartier

Quartiers	Groupe majoritaire	Groupes d'opposition
Grand Centre	Odile Lacaze	Nathalie Ferrand-Lefranc
Veyrières – Rayssac - Ranteil	Geneviève Marty	Danielle Paturey
Lapanouse – Saint-Martin – Val de Caussels	Betty Hecker	Danielle Paturey
Jarlard – Le Peyroulié	Maéva Vasset	Boris Duponchel
La Renaudié - Viscose	Michel Franques	Esméralda Lapeyre
Marranel – Le Roc	Jean-Christophe Delaunay	Sandrine Soliman
Lude – Bellevue – Saint-Salvadou	Laurence Plas	Sandrine Soliman
Quartiers Ouest – Pointe de Marre	Bruno Lailheugue	Jean-Laurent Tonicello
La Madeleine	Jean-Luc Dargein Vidal	Pascal Pragnère
Le Breuil – Mazicou – Fontanelles	Fabienne Ménard	André Boudes
La Mouline – Le Gô	Alain Rey	Sandrine Soliman
Cantepau	Jean-Michel Quintin	Nathalie Ferrand-Lefranc

Votes à main levée pour chaque organisme

Conseil de Surveillance du centre Hospitalier

Candidature de Roland Gilles:

Pour : 35 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Candidature de Danielle Paturey:

Pour: 8 (la liste «Collectif Vert Albi »)

Roland Gilles est élu pour siéger au Conseil de Surveillance du Centre Hospitalier.

Groupement Régional de Santé Publique

Abstentions: 2 (le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Conseil d'Administration de Tarn Habitat

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Commission d'Administration des logements sociaux

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Commission pour l'accessibilité aux personnes handicapées

Unanimité

Groupement d'Intérêt Public »Conseil départemental de l'accès au droit du département du Tarn

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Association Maison de l'Amitié

Candidature d'Odile Lacaze

Pour : 35 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

contre: 8 (la liste «Collectif Vert Albi »)

Candidature de Marie-Louise At

Pour : 35 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

contre: 8 (la liste «Collectif Vert Albi »)

Candidature Nathalie Borghese

Pour : 33 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Contre: 8 (la liste «Collectif Vert Albi »)

Abstentions : 2 (le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Candidature Betty Hecker

Pour : 35 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Contre: 8 (la liste «Collectif Vert Albi »)

Candidature Zohra Bentaïba

Pour : 35 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Contre: 8 (la liste «Collectif Vert Albi »)

Candidature de de Nathalie Ferrand-Lefranc

Pour : 10 (la liste « Collectif Vert Albi » et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Contre: 33 (le groupe Majoritaire)

Odile Lacaze, Marie-Louise At, Nathalie Borghese, Zohra Bentaïba, Betty Hecker sont élues pour siéger au sein de la Maison de l'Amitié.

Régie Inter quartiers d'Albi

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Association quartiers Plus

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Association du Boutge

Abstentions: 8 (la liste « le Collectif Vert Albi »)

Association Aide et Accueil en Albigeois

Candidature d'Anne Gillet Vies

Contre: 8 (la liste« Collectif Vert Albi »)

Pour : 35 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Candidature de Laurence Pujol

Contre: 10 (la liste « Collectif Vert Albi » et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Pour : 33 (le groupe Majoritaire)

Candidature d'Enrico Spataro

Contre:8 (la liste« Collectif Vert Albi »)

Pour : 35 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Candidature de Jean-Laurent Tonicello

Pour: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Contre : 35 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Candidature de Danielle Paturey

Pour: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Contre : 35 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Anne Gillet Vies, Laurence Pujol et Enrico Spataro sont élus pour siéger au sein de l'Association Aide et Accueil en Albigeois.

Etablissement Public du Musée Toulouse-Lautrec

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Syndicat Mixte pour la Gestion du Conservatoire de Musique et de Danse du Tarn

Unanimité

Association de gestion de la Scène Nationale d'Albi

<u>Candidature de Marie-Pierre Boucabeille</u> :

Contre: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Pour : 35 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Candidature d'Anne Gillet Vies

Contre: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Pour : 35 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Candidature de Mathieu Vidal

Contre: 8 (la liste « Collectif Vert Albi»)

Pour : 35 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Candidature de Marie Louise At

Contre: 8 (la liste « Collectif Vert Albi»)

Abstentions: 2 (le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Pour : 33 (le groupe Majoritaire)

Candidature de Fabienne Ménard

Contre: 8 (la liste « Collectif Vert Albi»)

Pour : 35 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Candidature de Nicole Hibert

Contre: 33 (le groupe Majoritaire)

Pour : 10 (la liste « Collectif Vert Albi» et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Candidature de Boris Duponchel

Contre: 33 (le groupe Majoritaire)

Pour: 10 (la liste « Collectif Vert Albi» et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Marie-Pierre Boucabeille, Anne Gillet Vies, Marie-Louise At, Mathieu Vidal et Fabienne Ménard sont élus pour siéger au sein de l'association de gestion de la Scène Nationale d'Albi.

Association « Groupe Electroacoustique d'Albi-Tarn (GMEA Albi Tarn)

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi»)

Maison des Jeunes de la Culture

Candidature de Fabienne Ménard

Pour : 35 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Contre: 8 (la liste « Collectif pour les Albigeois »)

Candidature de Maéva Vasset

Pour : 35 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Contre: 8 (la liste « Collectif pour les Albigeois »)

Candidature de Laurence Plas

Pour : 35 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Contre: 8 (la liste « Collectif pour les Albigeois »)

Candidature de Roland Gilles

Pour : 35 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Contre: 8 (la liste « Collectif pour les Albigeois »)

Candidature de Sandrine Soliman

Pour : 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Contre : 35 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Candidature de Nicole Hibert

Pour: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Contre : 35 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Fabienne Ménard, Maéva Vasset, Laurence Plas et Roland Gilles sont élus pour siéger au sein de la Maison des Jeunes et de la culture.

Commission Régionale des professions du Spectacle (COREPS)

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi»)

Office Municipal d'Education Physique et des Sports (OMEPS)

Candidature d'André Boudes

Contre : 2 (le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Abstentions: 33 (le groupe Majoritaire) Pour: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Candidature de Frédéric Cabrolier

Contre: 8 (la liste « Collectif Vert Albi ») Abstentions: 33 (le groupe Majoritaire)

Pour : 2 (le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Tennis Club de l'Albigeois

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi)

Office de tourisme d'Albi

Abstentions: 10 (la liste « Collectif Vert Albi » et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Société d'Economie Mixte EVEER'HYPOLE

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Association AVERE OCCITANIE

Jean Michel Bouat ne prend pas part au vote.

Abstentions: 8 (« la liste « Collectif Vert Albi »)

Société Anonyme d'Economie Mixte de Congrès et expositions d'Albi

Unanimité

Société Publique Locale « Pôle Funéraire Public de l'Albigeois » - Conseil de surveillance

Abstentions: 2 (le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Syndicat Territoire d'Energie Tarn (ex SDET)

Abstentions: 10 (« la liste Collectif Vert Albi » et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »).

Syndicat Mixte d'Etudes et de Promotion de l'Axe Toulouse Lyon

Contre : 2 (le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Pour : 33 (le groupe Majoritaire)

Lycée et LEP Rascol

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Lycée Lapérouse

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Lycée Collège Bellevue

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Lycée d'enseignement professionnel Toulouse-Lautrec

Candidature de Geneviève Marty

Contre: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Pour : 35 (le groupe majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Candidature de Danielle Paturey

Contre : 35 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Pour: 8 (« la liste « Collectif Vert Albi»)

Geneviève Marty est élue pour siéger au sein du lycée d'enseignement professionnel Toulouse-Lautrec.

Lycée Fonlabour

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Collège Jean Jaurès

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Collège Balzac

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Collège Aristide Bruant

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Ecole Primaire Bon Sauveur

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Ecole Primaire Saint Joseph

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Ecole Primaire Notre Dame du Breuil

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Ecole Primaire Sacré Coeur

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Ecole Primaire Ramond et Lucie Aubrac

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Ecole primaire de la Curveillère

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Ecole Primaire Jean Louis Fieu

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Ecole Primaire Edouard Herriot

Candidature de L Pujol

Pour : 35 (le groupe Majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Contre: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Candidature de D Paturey

Pour: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Contre : 35 (le groupe majoritaire et le groupe « Rassemblement pour les Albigeois »)

Laurence Pujol est élue pour siéger au sein de l'école Primaire Edouard Herriot.

Ecole primaire Lapérouse- Carpantier

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Ecole primaire Mazicou

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Ecole Primaire Rayssac

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Ecole primaire Rochegude

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Ecole primaire Claude Nougaro

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Ecole primaire Jean Jacques Rousseau

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Ecole primaire Saint-Exupéry

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Ecole primaire La Viscose

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Association Ludothèque La Marelle

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Média Tarn

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Association Outil en Main en Albigeois

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Syndicat Mixte du Palais de la Berbie

Unanimité

Copropriété 21, 23 place Sainte Cécile

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Copropriété Centre commercial Square Bonaparte

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Copropriété 41 rue Porta (Musée Lapérouse)

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

Association Syndicale Autorisée de Lapanouse

Abstentions: 8 (la liste « Collectif Vert Albi »)

AFFAIRES GÉNÉRALES

6 / 99 - Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction du maire

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

AFFAIRES GÉNÉRALES

6 / 99 - Indemnités du maire, des adjoints et des conseillers municipaux ayant reçu une délégation de fonction du maire

reférence(s):

Service pilote : Affaires générales

Autres services concernés :

Direction Mutualisée des Ressources Humaines

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s):

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Les dispositions de l'article L2123-20-1 du code général des collectivités territoriales prévoient que le conseil municipal fixe les indemnités de ses membres. Cette délibération est accompagnée d'une annexe récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du conseil municipal.

Le montant des indemnités versées au maire, aux adjoints et aux conseillers ayant reçu une délégation de fonctions du maire est calculé en tenant compte de la population municipale et par application des articles L2123-22 (1e), L2123-23, L2123-24 et L2123-24-1 du code général des collectivités territoriales.

Le maire recevra une indemnité brute qui sera égale à 91% du montant résultant du calcul effectué en application de l'article L2123-23.

Les adjoints recevront une indemnité brute qui sera égale à 77% du montant résultant du calcul effectué en application de l'article L2123-24.

Les conseillers municipaux délégués recevront une indemnité brute qui sera égale à 48% du montant résultant du calcul effectué en application de l'article L2123-24-1-III.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2123-20-1, L2123-22, L2123-23, L2123-24, L2123-24-1, R2123-23,

ENTENDU le présent exposé

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE

d'attribuer au maire, aux adjoints et aux conseillers municipaux délégués une indemnité calculée comme indiqué ci-dessous :

Le maire recevra une indemnité brute qui sera égale à 91% du montant résultant du calcul effectué en application de l'article L2123-23.

Les adjoints recevront une indemnité brute qui sera égale à 77% du montant résultant du calcul effectué en application de l'article L2123-24.

Les conseillers municipaux délégués recevront une indemnité brute qui sera égale à 48% du montant résultant du calcul effectué en application de l'article L2123-24-1-III.

DIT QUE

les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice en cours.

Nombre de votants: 43

Abstentions: 8 (la liste "Collectif Vert Albi")

Unanimité

DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE URBAINE ET EAU

7 / 100 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable - Année 2019

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

DÉVELOPPEMENT DURABLE, AGRICULTURE URBAINE ET EAU

7 / 100 - Rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable - Année 2019

reférence(s):

Service pilote: Eaux

<u>Autres services concernés</u>: Direction générale des services

Elu(s) référent(s):

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

Conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et au décret d'application du 2 mai 2007, le rapport annuel 2019 sur le prix et la qualité du service de l'eau potable est présenté à la commission consultative des services publics locaux pour examen.

Le service public de l'eau potable

Le service public de l'eau potable est géré en régie directe.

A la fin de l'exercice 2019, le nombre d'abonnés était de 28 266

27 241 pour le réseau d'Albi (26 876 en 2018 : + 365 soit + 1,4 %)

1 025 pour le réseau du Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou (1 016 en 2018 : + 9 soit + 0,9 %)

Volumes facturés totaux en 2019 : 3 253 887 m3 (3 115 664 m3 en 2018 : - 138 223 m3 soit + 4,4 %)

- 2 852 603 m3 ont été comptabilisés aux abonnés albigeois sur le réseau d'Albi soit 5,5 % de plus que l'an passé (+ 148 588 m3)
- 297 382 m3 ont été vendus à la commune de Lescure soit une diminution de 0,4 % par rapport à 2018 (- 1 312 m3)
- 103 902 m3 ont été achetés au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement Hydraulique du Dadou soit une diminution de 8 % par rapport à 2018 (- 9 053 m3)

Rendement du réseau pour 2019 : 83,4 % (supérieur à 2018 : 78,2 %)

Supérieur au rendement réglementaire « objectif » calculé de 75,8 %

Le rendement du réseau de distribution sur les 3 dernières années est de 79,1 %.

Les conclusions du rapport annuel de synthèse réalisé par l'Agence Régionale de Santé pour l'année 2019 indiquent : « Eau de bonne qualité» avec entre autres :

- Bactériologie : 100 % des résultats d'analyses bactériologiques sont conformes aux limites de qualité fixées par la réglementation, soit 102 résultats conformes sur 102 prélèvements
- Nitrates : toutes les concentrations en nitrate sont conformes à la norme
- Pesticides : Normes (limite réglementaire de qualité pour une molécule) 0,1 μ g/L et (limite réglementaire de qualité pour la somme des molécules) 0,5 μ g/L

Un minimum de 228 molécules est recherché.

Pas de dépassement de la norme pour 2019.

- Aluminium : La concentration moyenne en aluminium est inférieure à la référence de qualité. Eau conforme à la norme.
- Dureté : eau très douce

Prix du service de l'eau potable en 2019 (identique à 2018)

Pour ces services et sur la base de 120 m3 d'eau consommés, le coût en euros TTC pour l'abonné revient à

:

Location annuelle compteur	29.9 €
±	- 3
Facturation de l'eau	171,38 €
Agence de l'eau pollution domestique	41,78€
Agence de l'eau prélèvement	12,20 €
TOTAL pour 120 m3	255,26 €

soit un prix au mètre cube de 1,88 € TTC (hors part fixe) 2,13 € TTC (part fixe incluse)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

PREND ACTE

du présent rapport.

AFFAIRES GÉNÉRALES

8 / 101 - Parc des Expositions - Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2019 de la SAEM ALBI EXPOS

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

AFFAIRES GÉNÉRALES

8 / 101 - Parc des Expositions - Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2019 de la SAEM ALBI EXPOS

reférence(s):

Commission consultative des services publics locaux du 26 juin 2020

Service pilote : Direction générale des services

<u>Autres services concernés</u>:

Elu(s) référent(s) :

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

Conformément à l'article L 1411-4 du code général ds collectivités territoriales et après avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 26 janvier 2020, il est proposé de prendre acte du rapport d'activité du délégataire du Parc des Expositions, la SAEM ALBI EXPOS, au titre de l'année 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 26 juin 2020,

ENTENDU le présent exposé,

PREND ACTE

du présent rapport.

AFFAIRES GÉNÉRALES

9 / 102 - Circuit automobile - Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2019 de la société DS EVENTS

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

AFFAIRES GÉNÉRALES

9 / 102 - Circuit automobile - Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2019 de la société DS EVENTS

reférence(s):

Commission consultative des services publics locaux du 26 juin 2020

Service pilote : Direction générale des services

<u>Autres services concernés</u>:

Elu(s) référent(s) :

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

Conformément à l'article L1411-4 du code général des collectivités territoriales et après avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 26 juin 2020, il est proposé de prendre acte du rapport d'activité du délégataire du circuit d'Albi, la société DS EVENTS, au titre de l'année 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 26 juin 2020,

ENTENDU le présent exposé,

PREND ACTE

du présent exposé.

AFFAIRES GÉNÉRALES

10 / 103 - Fourrière automobile - Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2019 de la société AUTO 81

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

AFFAIRES GÉNÉRALES

10 / 103 - Fourrière automobile - Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2019 de la société AUTO 81

reférence(s):

Commission consultative des services publics locaux du 26 juin 2020

Service pilote : Direction générale des services

Autres services concernés:

Elu(s) référent(s):

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

Conformément à l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriale et après avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 26 juin 2020 il est proposé de prendre acte du rapport d'activité du délégataire de la fourrière automobile d'Albi, la Société AUTO 81, au titre de l'année 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 26 juin 2020,

ENTENDU le présent exposé,

PREND ACTE

du présent rapport.

AFFAIRES GÉNÉRALES

11 / 104 - Pôle Funéraire Public de l'Albigeois - Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2019

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

AFFAIRES GÉNÉRALES

11 / 104 - Pôle Funéraire Public de l'Albigeois - Communication à l'Assemblée du rapport d'activité 2019

reférence(s):

Commission consultative des services publics locaux du 26 juin 2020

Service pilote : Direction générale des services

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s):

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

Conformément à l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriales et après avis de la commission consultative des services publics locaux du 26 juin 2020, il est proposé de prendre acte du rapport d'activité du délégataire du pôle Funéraire Public de l'Albigeois au titre de l'année 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 26 juin 2020,

ENTENDU le présent exposé,

PREND ACTE

du présent rapport.

AFFAIRES GÉNÉRALES

12 / 105 - GRDF- Communication à l'assemblée du rapport d'activité 2019

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

AFFAIRES GÉNÉRALES

12 / 105 - GRDF- Communication à l'assemblée du rapport d'activité 2019

reférence(s):

Commission consultative des services publics locaux du 26 juin 2020

Service pilote : Direction générale des services

Autres services concernés:

Elu(s) référent(s):

Jean-Michel BOUAT, rapporteur

Conformément à l'article L 1411-4 du code général des collectivités territoriale et après avis de la commission consultative des services publics locaux en date du 26 juin 2020, il est proposé de prendre acte du compte-rendu d'activité du délégataire de GRDF au titre de l'année 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission consultative des services publics locaux du 26 juin 2020,

ENTENDU le présent exposé,

PREND ACTE

du présent rapport.

FINANCES

13 / 106 - Maisons Claires - Réaménagement de la dette pour des emprunts déjà garantis par la Ville d'Albi

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

FINANCES

13 / 106 - Maisons Claires - Réaménagement de la dette pour des emprunts déjà garantis par la Ville d'Albi

reférence(s):

Service pilote: Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s):

Roland GILLES, rapporteur

Maisons Claires, a sollicité de la Caisse des Dépôts & Consignations, qui a accepté, le réaménagement selon de nouvelles caractéristiques financières des prêts référencés en annexe de la présente délibération, initialement garantis par la Ville d'Albi.

Le Conseil Municipal est invité à maintenir la garantie de la Ville d'Albi, pour le remboursement desdites Lignes du Prêt Réaménagées.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales notamment les articles L2252-1 et L2252-2,

VU l'article 2298 du Code civil,

VU l'annexe récapitulative de la liste des prêts signée entre Maisons Claires, ci-après l'Emprunteur, et la Caisse des Dépôts et Consignations,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

<u>Article 1</u>: de réitérer sa garantie pour le remboursement de chaque Ligne du Prêt Réaménagée, initialement contractée par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les conditions définies à l'article 2 et référencées à l'Annexe «Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées».

La garantie est accordée pour chaque Ligne du Prêt Réaménagée, à hauteur de la quotité indiquée à l'Annexe précitée, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues (en principal, majoré des intérêts, intérêts compensateurs ou différés, y compris toutes commissions, pénalités ou indemnités pouvant être dues notamment en cas de remboursement anticipé) ou les intérêts moratoires qu'il aurait encourus au titre des prêts réaménagés.

<u>Article 2</u>: Les nouvelles caractéristiques financières des Lignes du Prêt Réaménagées sont indiquées, pour chacune d'entre elles , à l'Annexe « Caractéristiques Financières des Lignes du Prêt Réaménagées » qui fait partie intégrante de la présente délibération.

Concernant les Lignes du Prêt Réaménagées à taux révisables indexées sur le taux du Livret A, le taux du

Livret A effectivement appliqué auxdites Lignes du Prêt Réaménagées sera celui en vigueur à la date de valeur du réaménagement.

Les caractéristiques financières modifiées s'appliquent à chaque Ligne du Prêt Réaménagée référencée à l'Annexe à compter de la date d'effet de l'avenant constatant le réaménagement, et ce jusqu'au complet remboursement des sommes dues.

A titre indicatif, le taux du Livret A au 01/06/2020 est de 0,50 %.

<u>Article 3</u>: La garantie de la Ville d'Albi est accordée pour la durée totale de chaque Ligne du Prêt Réaménagée jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts & Consignations, la Ville d'Albi s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

<u>Article 4</u>: de s'engager jusqu'au complet remboursement des sommes contractuellement dues à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges.

Nombre de votants : 43

Unanimité

FINANCES

14 / 107 - Mise en débet du comptable par la Chambre Régionale des Comptes - Demande de remise gracieuse

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

FINANCES

14 / 107 - Mise en débet du comptable par la Chambre Régionale des Comptes - Demande de remise gracieuse

reférence(s):

Service pilote: Budget général

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s):

Roland GILLES, rapporteur

La Ville d'Albi a été sollicitée par la Direction Régionale des Finances Publiques pour donner son avis quant à la demande de remise gracieuse de M. Philippe ROBERT, Trésorier d'Albi-Ville, mis en débet par la Chambre Régionale des Comptes de Midi-Pyrénées par jugement du 29 novembre 2019.

Le juge des comptes a déclaré Monsieur Philippe ROBERT débiteur envers la Ville d'Albi, au titre de l'année 2016, de la somme de 7 948,90 € (article 1^{er}) et de la somme de 5 307 ,30 € (article 2) soit 13 256,20 €.

L'article 1^{er} concerne le défaut de pièces justificatives pour le versement en 2016 de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) de 2 agents.

L'article 2 concerne le défaut de pièces justificatives pour le versement en 2016 de l'Indemnité d'Exercice et de Missions des Préfectures (IEMP) de 7 agents de la commune

Dans les 2 cas, dans l'attente d'une délibération instaurant le régime des primes de fonctions et de résultats (PFR), remplacées par la suite par l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), la commune d'Albi avait fait le choix, s'agissant de l'exercice 2016, du maintien du régime indemnitaire antérieur. Pour la collectivité, ce maintien visait à ne pas pénaliser les agents. La Chambre, elle, estime que le trésorier n'aurait pas du effectuer ce versement puisque le maintien de ce régime indemnitaire n'était pas possible sans délibération spécifique.

La Ville d'Albi estimant ne pas avoir subi de préjudice réel de la part de son comptable public, il vous est proposé d'émettre un avis favorable à la demande de remise gracieuse de Monsieur Philippe ROBERT pour un montant de 13 256,20 €.

Cette mise en débet compensée par cette remise gracieuse se traduiront par l'émission de titres et de mandats d'une somme identique et seront donc sans incidence sur les finances de la Ville d'Albi.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la demande de remise gracieuse formulée par Monsieur Philippe ROBERT, Trésorier principal d'Albi-Ville, CONSIDÉRANT QUE, par le jugement n° du 29 novembre 2019 portant sur l'exercice 2016, la Chambre Régionale des Comptes de Midi-Pyrénées a constitué Monsieur Philippe ROBERT, Trésorier principal d'Albi-Ville en 2016 débiteur envers la Ville d'Albi pour un montant total de 13 256,20 € mandatés en 2016,

CONSIDÉRANT QUE, la Ville d'Albi n'a subi aucun préjudice résultant du paiement de ces sommes,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

ÉMET un avis favorable à la demande de remise gracieuse formulée par Monsieur Philippe ROBERT, Trésorier principal d'Albi-Ville, pour le montant de la mise en débet, soit 13 256,20 €.

Nombre de votants: 43

<u>Abstentions</u>: 3 (Nathalie Ferrand-Lefranc, Pascal Pragnère et Nicole Hibert de la liste "Collectif Vert Albi")

Unanimité

RESSOURCES HUMAINES

15 / 108 - Tableau des effectifs

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

RESSOURCES HUMAINES

15 / 108 - Tableau des effectifs

reférence(s):

comité technique du 25 juin 2020

Service pilote : Direction mutualisée des ressources humaines

Autres services concernés :

Elu(s) référent(s):

Gilbert HANGARD, rapporteur

Le tableau des effectifs de la collectivité est régulièrement remis à jour pour refléter de façon sincère les emplois de la collectivité effectivement pourvus ou représentant des besoins identifiés.

Cet outil de gestion retranscrit les enjeux de la collectivité en matière d'évolution des ressources humaines : adaptation des services lors des modifications d'organisation, élévation du niveau des compétences et valorisation des parcours de professionnalisation par les nominations d'agents suite à leur réussite aux concours, mobilité interne des agents municipaux, ...

Le tableau des effectifs présente le renouvellement et les créations d'emplois issues de l'identification de métiers et de fonctions, en les conciliant avec les objectifs de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Au cas particulier, le tableau des effectifs annexé à la présente délibération prend en compte les avancements de grades et promotions internes suite à la commission administrative paritaire du 19 décembre 2019, et entérine les suppressions de postes résultant du transfert de la compétence eau potable au 1er janvier 2020.

Conformément aux organisations de service présentées lors des précédents comités techniques, sont créés, un poste de technicien pour permettre le recrutement d'un chef de cuisine à la Cuisine centrale, et un poste d'agent de maîtrise pour assurer les fonctions de chef d'équipe et référent technique portage au CCAS.

Ce tableau des effectifs fait également désormais apparaître un poste d'adjoint technique au service patrimoine végétal et environnement en vue de la mutation d'un fontainier, ainsi que deux postes d'adjoint administratif à la direction urbanisme et action foncière pour accueillir les deux agents en charge des missions d'accueil ADS au titre de la ville d'Albi.

Par conséquent, il est proposé d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs des services municipaux tel qu'il est présenté en annexe de la présente délibération,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984,

VU l'avis du comité technique en date du 25 juin 2020

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les modifications du tableau des effectifs telles qu'elles sont présentées dans le document joint en annexe, et notamment les modalités relatives au transfert de compétence de l'eau potable.

DIT QUE

les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel de la Ville d'Albi, chapitre 012.

Nombre de votants: 43

Abstentions: 10 (la liste "Collectif Vert Albi" et le groupe "Rassemblement pour les Albigeois")

Unanimité

RESSOURCES HUMAINES

16 / 109 - Subvention exceptionnelle au Restaurant Inter-Administratif d'Albi

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

RESSOURCES HUMAINES

16 / 109 - Subvention exceptionnelle au Restaurant Inter-Administratif d'Albi

reférence(s):

Service pilote : Direction mutualisée des ressources humaines

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s):

Gilbert HANGARD, rapporteur

La ville d'Albi bénéficie depuis de nombreuses années des services du restaurant inter-administratif d'Albi, dont elle participe au financement et dont elle est l'un des partenaires historiques. Il accueille les agents des administrations et institutions locales, comme la ville d'Albi, l'agglomération, le Musée Toulouse Lautrec, la Poste et diverses administrations d'Etat.

C'est un mode de restauration convivial, à tarif modéré.

Son équilibre financier est néanmoins précaire depuis quelques années (érosion du nombre de rationnaires.

La fermeture liée à l'épidémie de covid-19 a encore fragilisé la situation, et nécessite le versement d'une subvention des collectivités et administrations parties prenantes pour pallier aux difficultés de trésorerie.

Un audit devant faire émerger des propositions d'évolution sera également conduit par l'Etat.

Il est proposé de participer au redressement de la trésorerie afin de permettre la reprise de ces activités proportionnellement à la quote part des rationnaires.

Cette participation se ferait par le versement d'une subvention exceptionnelle estimée à 9 000 €.

En assurant ce financement, la ville d'Albi sera également partie prenante de l'audit réalisé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU la loi 84/53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

le versement d'une subvention exceptionnelle de 9 000€ au restaurant inter-administratif.

DIT QUE

les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel de la Ville d'Albi, chapitre 012.

Nombre de votants: 43

Unanimité

RESSOURCES HUMAINES

17 / 110 - Instauration d'une prime exceptionnelle dite "prime covid"

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

RESSOURCES HUMAINES

17 / 110 - Instauration d'une prime exceptionnelle dite "prime covid"

reférence(s):

Comité technique du 25 juin 2020

Service pilote : Direction mutualisée des ressources humaines

<u>Autres services concernés</u>:

Tous services

Elu(s) référent(s):

Gilbert HANGARD, rapporteur

L'épidémie de covid-19 a eu une incidence forte sur le fonctionnement des services de la ville d'Albi et a conduit à la mise en place d'un plan de continuité d'activités (PCA) des services.

Dans ce cadre, durant la période de confinement, certains services de première nécessité ont été conduits à travailler en présentiel, d'autres ont poursuivi une activité à distance ou ont été fermés.

Les agents ont donc été diversement exposés au risque lié à l'épidémie et du fait de leur activité en présentiel ou en télétravail ont pu avoir à faire face à une surcharge de travail.

Un décret du 14 mai 2020 permet aux collectivités de verser une prime, dite « prime-covid », à leurs agents, d'un montant maximal de 1000€ par agent.

Cette prime est nette de charges fiscales et sociales pour le bénéficiaire comme pour l'employeur.

Une réunion s'est tenue le 29 mai avec les organisations syndicales représentées à la ville d'Albi pour échanger sur la pertinence et les modalités de versement de cette prime.

L'objectif est de valoriser les agents qui ont été directement exposés au risque, dans le cadre du plan de continuité d'activité, pendant le confinement.

Les modalités proposées pour l'octroi de la prime sont les suivantes :

- pour les agents ayant effectivement travaillé en présentiel pendant 25 jours au moins (sur les 36 jours de confinement) : versement du montant maximum de 1000€.
- pour les agents ayant travaillé en présentiel moins de 25 jours, versement d'une prime calculée au nombre de jours effectivement travaillés et à hauteur de 30€ par jour travaillé.

Le télétravail a constitué, pendant cette période, le mode « normal » de fonctionnement pour les agents dont les missions le permettaient.

Dans la mesure où les agents télé-travailleurs n'ont pas été exposés au risque Covid dans le cadre de l'exercice de leurs missions, il n'est pas proposé qu'il donne lieu à rémunération complémentaire.

Afin de tenir compte des contraintes en résultant, et pour prise en charge des éventuels frais occasionnés par son exercice, il est proposé de l'indemniser forfaitairement :

- pour les agents ayant télé-travaillé 15 jours et plus à hauteur de 50 €.
- pour les agents avant télé-travaillé moins de 15 jours à hauteur de 25€.

Pour certains agents en situation de télétravail, le confinement a pu cependant entraîner une surcharge d'activité qui sera examinée sur la base d'une nécessité absolue définie dans le PCA et d'éléments d'appréciation objectivables.

Cette surcharge donnera lieu, le cas échéant, au versement d'une prime calculée en fonction des dépassements horaires selon les modalités proposées pour l'activité présentielle.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la loi de finances rectificative n°2020-473 du 25 avril 2020, article 11,

VU le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'Etat et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Considérant qu'il convient de valoriser l'engagement des agents ayant travaillé en présentiel dans le cadre du plan de continuité de l'activité des services de la ville d'Albi pendant la période de confinement,

Considérant qu'il convient d'indemniser les agents ayant télétravaillé pendant cette période,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'instauration de la prime exceptionnelle dite « prime-covid » à la ville d'Albi.

DÉCIDE

- de fixer le montant de cette prime à 1 000 € pour les agents particulièrement mobilisés ayant assuré au moins 25 jours de travail en présentiel pendant la période de confinement, et à 30€ par jour pour les agents en deçà de ce seuil,
- de fixer le montant de cette prime forfaitairement à 50€ pour les agents ayant télétravaillé pendant plus de 15 jours pendant la période de confinement, et à 25€ en deçà de ce seuil,
- de calculer le montant de cette prime en fonction des dépassements horaires résultant de la surcharge de travail pour les agents en télétravail, à raison de 30€ par jour de dépassement, calculé sur l'ensemble de la période.

DIT QUE

ces différents montants sont cumulables le cas échéant, dans le respect du plafond légal de 1 000 €.

DIT QUE

les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel de la Ville d'Albi, chapitre 012.

Nombre de votants: 43

Unanimité

RESSOURCES HUMAINES

18 / 111 - Application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à l'ensemble des filières

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

RESSOURCES HUMAINES

18 / 111 - Application du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) à l'ensemble des filières

reférence(s):

Comité technique du 25 juin 2020

Service pilote : Direction mutualisée des ressources humaines

Autres services concernés :

Tous services

Elu(s) référent(s):

Gilbert HANGARD, rapporteur

La mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) est une obligation pour les collectivités territoriales, qui ne peuvent faire évoluer leur régime indemnitaire en dehors de ce cadre.

La ville d'Albi a délibéré sur la mise en place de ce régime indemnitaire lors de la séance du conseil municipal du 18 février 2019.

Cependant, certaines filières ne pouvaient bénéficier de ce nouveau régime indemnitaire faute d'un accord national.

Un décret du 27 février 2020 a défini le cadre de référence applicable aux filières sociale et technique.

Il est donc proposé d'appliquer le Rifseep tel que délibéré en 2019 à l'ensemble des cadres d'emplois et filières désormais éligibles.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment articles 88 et 111,

VU le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

VU la circulaire du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

VU l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'État,

VU la circulaire 3 avril 2017 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique territoriale,

VU le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

VU l'avis favorable du comité technique du 23 juin 2020,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'application du Rifseep à l'ensemble des filières, désormais éligibles.

DIT QUE

les crédits nécessaires sont inscrits au budget prévisionnel de la Ville d'Albi, chapitre 012.

Nombre de votants: 43

Unanimité

AFFAIRES GÉNÉRALES

19 / 112 - Association Arpèges et Trémolos - Rapport concernant le contrôle des comptes et de la gestion de l'association

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

AFFAIRES GÉNÉRALES

19 / 112 - Association Arpèges et Trémolos - Rapport concernant le contrôle des comptes et de la gestion de l'association

reférence(s):

Service pilote : Direction générale des services

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Direction culture patrimoine relations internationales

Elu(s) référent(s):

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur

Par lettre du 17 janvier 2020, la chambre régionale des comptes Occitanie a transmis à la Ville d'Albi le rapport concernant le contrôle des comptes et de la gestion de l'association « Arpèges et Trémolos » pour les exercices 2013 à 2018.

Conformément à l'article R.243-16 du code des juridictions financières, il convient que ce rapport et les réponses écrites soient communiqués au conseil municipal de la ville d'Albi, puisque celle-ci est le plus important financeur public de l'association.

Ce rapport, joint en annexe, indique notamment que « les résultats d'exploitation et d'exercice sont globalement à l'équilibre mais que cet équilibre est fragilisé par la taille du budget d'exploitation qui a plus que doublé sur la période. ». Ainsi, selon elle, « la situation financière de l'association n'est pas réellement confortable » et « son équilibre n'est rendu possible que par le subventionnement public ». La chambre note cependant que la part publique dans les ressources de l'association est passée de 14 % à 9 %.

La Chambre constate également que la gouvernance s'appuie encore beaucoup sur les membres fondateurs, et elle recommande à l'association de continuer le travail de transition visant à anticiper le départ à la retraite des époux fondateurs, à travers notamment la révision des statuts associatifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS en avoir débattu,

VU l'article L. 241-11 du code des juridictions financières,

VU le rapport de la chambre régionale des comptes joint en annexe,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

du rapport définitif de la chambre régionale et des réponses.

CONSTATE

que le rapport définitif a été communiqué à chacun des membres du conseil municipal et a fait l'objet d'un débat en séance ce 10 juillet 2020.

DIT QUE

le rapport définitif de la chambre régionale des comptes ainsi que les réponses écrites sont communicables aux tiers dès ce jour.

CULTURE

20 / 113 - Acquisitions de livres anciens et d'ouvrages de bibliophilie contemporaine - Demande de subventions au Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions (F.R.R.A.B) d'Occitanie

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

CULTURE

20 / 113 - Acquisitions de livres anciens et d'ouvrages de bibliophilie contemporaine - Demande de subventions au Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions (F.R.R.A.B) d'Occitanie

reférence(s):

Service pilote : Médiathèque Pierre Amalric

Autres services concernés :

Direction culture, patrimoine, relations internationales

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s):

Marie-Pierre BOUCABEILLE, rapporteur

Dans le cadre de ses missions, la médiathèque d'agglomération Pierre-Amalric mène une politique d'enrichissement de ses collections en procédant à l'acquisition de livres anciens, rares ou précieux.

Ces imprimés, manuscrits et documents d'iconographie anciens sont éligibles à un taux de 50 % pour une subvention du F. R. R. A. B. (Fonds Régional de Restauration et d'Acquisition pour les Bibliothèques).

Vous trouverez en annexe la liste des acquisitions effectuées par la médiathèque, représentant un montant total de 15275€ HT, pour lesquels il est proposé de solliciter un subventionnement à hauteur de 50%, soit 7636 Euros HT.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ.

APPROUVE

l'acquisition des ouvrages selon la liste ci-après annexée pour un montant total de 15275 euros HT.

SOLLICITE

la participation financière de la Région et de l' État au titre du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions pour les Bibliothèques (F.R.R.A.B.) d'Occitanie.

Plan de financement (en euros HT)		
Ville d'Albi	7636	
Région - État (50%)	7636	
Total	15275	

PRÉCISE QUE

Ces acquisitions ont été réalisées sur l'exercice 2019 et 2020 ; elles ont été financées par les crédits existant au chapitre 21 des exercices 2019 et 2020.

S'ENGAGE

à inscrire la subvention du Fonds Régional de Restauration et d'Acquisitions pour les Bibliothèques (F.R.R.A.B.) d'Occitanie perçue pour cette acquisition, en recette d'investissement au budget de la ville d'Albi dès sa notification, chapitre 21, rubrique 321, article 6065.

AUTORISE

le maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de ces acquisitions et l'autorise à effectuer toutes les demandes correspondantes.

Nombre de votants: 43

Unanimité

SPORTS

21 / 114 - Albi Poker - Albi Judo Club - Cercle d'Escrime d'Albi - Aides financières pour l'organisation de manifestations sportives - Convention avec le Cercle d'Escrime

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

21 / 114 - Albi Poker - Albi Judo Club - Cercle d'Escrime d'Albi - Aides financières pour l'organisation de manifestations sportives - Convention avec le Cercle d'Escrime

reférence(s):

Service pilote: Direction des sports

<u>Autres services concernés</u>: Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s) :

Michel FRANQUES, rapporteur

Albi Judo Club:

Suite au succès de la première édition, l'association Albi Judo Club organise, du 2 au 4 octobre 2020 au stade du Caussels, la deuxième édition d'un stage de perfectionnement de portée Nationale et Internationale, pour le passage de grade supérieur.

Les Kata sont des formes fondamentales du judo, véritables chorégraphies d'exécution et de rythme, pratiquées à deux.

L'association Albi Judo Club représenté par son président Stéphane BEGA (champion d'Europe Kata avec Grégory MARQUES à Gran Canaria en 2019) a proposé à la Fédération Française de Judo d'organiser pour la 2ème fois un stage de préparation pour l'équipe de France sous la houlette de l'entraîneur national André PARENT et de nombreux hauts gradés de la Ligue Occitanie de Judo.

Ce rassemblement sera ouvert à tous les judokas (dès la catégorie minime) qui souhaiteront se préparer sous la direction des membres de l'équipe de France.

50 personnes du staff de l'équipe de France seront accueillies à ALBI avec 150 stagiaires venus de toute la France, de la Belgique et de l'Autriche.

Le budget de la manifestation s'élève à 4 500€, comprenant les frais de location de 600m² de tatamis, les frais d'hébergement et de restauration de l'équipe de France.

Afin d'aider l'association Albi Judo Club à organiser ce stage national, il est proposé d'accorder une aide financière de 1 500€.

Albi Poker:

L'Association Albi Poker 81 organise, les 5 et 6 septembre 2020 dans la salle de Pratgraussals, le 8 ème Tournoi de Poker gratuit, qui accueille plus de 300 joueurs venus de toute la France.

Le budget de la manifestation s'élève à 5 500€.

Afin d'aider l'association Albi Poker 81 à organiser cet événement avec un maximum d'animations et permettre le déplacement du plus grand nombre de joueurs dans un esprit convivial et sans enjeux financiers, il est proposé d'accorder une aide financière de 1 000€.

Cercle d'Escrime:

L'association Cercle d'Escrime d'Albi s'est vue confier par la Fédération Française d'Escrime l'organisation des Championnats de France Escrime Handisport.

Initialement programmée au mois de juin, cette compétition se déroulera les 17 et 18 octobre 2020.

Le programme comprend le samedi, les épreuves de Fleuret et Sabre Hommes et Femmes, ainsi que le circuit jeunes et le dimanche, les épreuves Epée Hommes et Femmes.

Une centaine de participants sont attendus sur les deux jours.

La journée du vendredi sera consacrée à l'accueil de 200 scolaires des écoles albigeoises.

Le budget prévisionnel de cette manifestation s'élève à 53 300€.

Afin d'aider l'association Cercle d'Escrime d'Albi à organiser cette compétition, il est proposé de lui accorder une aide financière globale de 15 000€.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 1 500€ à l'association Albi Judo Club, selon les modalités suivantes :

- Acompte de 1 000€ après validation en Conseil Municipal
- Solde de 500€ après la manifestation sur présentation du budget réalisé

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 1 000€ à l'association Albi Poker, selon les modalités suivantes :

- Acompte de 800€ après validation en Conseil Municipal
- Solde de 200€ après la manifestation sur présentation du budget réalisé

DÉCIDE

d'attribuer une subvention de 15 000€ pour les championnats de France d'Escrime handisport, selon les modalités suivantes :

- Acompte de 12 000€ après validation du Conseil Municipal
- Solde de 3 000€ après la manifestation sur présentation du budget réalisé

APPROUVE

les termes de la convention pour l'attribution d'une subvention à l'association Cercle d'Escrime Albi

AUTORISE

le maire à signer la convention pour l'attribution d'une subvention à l'association Cercle d'Escrime Albi

DIT QUE

pour l'ensemble des associations ci-dessus, les crédits sont inscrits au budget 2019, chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Nombre de votants: 43

Unanimité

SPORTS

22 / 115 - Entente des Clubs de l'Albigeois - Organisation des Championnats de France Elite et Espoirs d'Athlétisme - Aide financière - Avenant n°2 à la convention d'attribution de la subvention

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

22 / 115 - Entente des Clubs de l'Albigeois - Organisation des Championnats de France Elite et Espoirs d'Athlétisme - Aide financière - Avenant n°2 à la convention d'attribution de la subvention

reférence(s):

Service pilote: Direction des sports

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s):

Michel FRANQUES, rapporteur

L'ECLA organise depuis de nombreuses années des événements majeurs d'athlétisme sur la piste du Stadium

Après avoir organisé avec succès en 2008, 2011 et 2018 les Championnats de France Elite et en 2012 le Décanation, l'ECLA accueillera une nouvelle fois les Championnats de France Élite et Espoirs d'Athlétisme du samedi 12 au dimanche 13 septembre 2020, sur la piste du Stadium Municipal.

Cette compétition réunira environ 690 athlètes et près de 10 000 spectateurs sur les 2 jours.

Les épreuves débuteront dès 14h le samedi et s'achèveront vers 17h30 le dimanche après-midi.

Le programme comprend l'ensemble des épreuves d'athlétisme chez les hommes et chez les femmes, avec toutes les épreuves de course du 100m au 5 000m, les épreuves de 10 km marche, les 4 lancers (javelot, marteau, poids et disque) et les 4 sauts (hauteur, longueur, perche et triple saut).

Il n'y aura pas d'épreuves combinées et de qualifications pour les concours.

Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 650 000€.

Il faut également souligner que le vendredi 11 septembre, se tiendra au grand théâtre l'assemblée générale de la Fédération Française d'Athlétisme et le soir, à partir de 19h30, la salle événementielle de Pratgraussals accueillera la cérémonie du centenaire de la Fédération avec de grands champions invités.

Pour permettre à l'ECLA d'organiser au mieux cet événement majeur au côté de la Fédération Française d'Athlétisme, il est proposé d'attribuer une aide financière globale de 70 000 €.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

les termes de l'avenant n°2 à la convention pour l'attribution de la subvention 2020 à l'association ECLA.

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n°2 à la convention pour l'attribution de la subvention 2020 à l'association ECLA.

DÉCIDE

d'attribuer une subvention à l'association ECLA selon les modalités suivantes :

- Acompte de 50 000 € avant le 15 août
- Solde de 20 000 € après la manifestation sur présentation du budget réalisé.

DIT QUE

les crédits seront prélevés sur le budget 2020, sur le chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Nombre de votants: 43

Unanimité

SPORTS

23 / 116 - SASP Sporting Club Albigeois - convention de financement 2018/2019 à 2022/2023 - Avenant n° 1 portant modification des articles 5 et 9

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

23 / 116 - SASP Sporting Club Albigeois - convention de financement 2018/2019 à 2022/2023 - Avenant n° 1 portant modification des articles 5 et 9

reférence(s):

Service pilote: Direction des sports

<u>Autres services concernés</u>: Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s):

Michel FRANQUES, rapporteur

Le Conseil municipal de la ville d'Albi a validé, par délibération du 24 juin 2019, la convention de financement qui lie la ville et la SASP Sporting Club Albigeois pour les saisons sportives 2018/2019 à 2022/2023. Celle-ci a été signée le 30 juin 2019.

L'aide globale de la collectivité sur cette période s'élevait à 1 198 332€ avec un échéancier de paiement de cette aide sur les 5 saisons sportives.

Le conseil municipal du 27 mai 2020 avait octroyé une aide complémentaire de 220 000 euros assujettie à la montée du club en pro D2.

Cette montée semblait acquise puisque le SCA avait terminé premier de sa poule du championnat de Fédérale 1 et faisait partie des deux premiers clubs de l'ensemble des poules de fédérale 1.

La ligue nationale de Rugby a finalement décidé que aucun club de fédérale 1 n'accéderait à la Pro D2. En revanche, un championnat de Nationale à 14 clubs a été créé, se situant entre la Pro D2 et la Fédérale 1.

Compte tenu du niveau de cette nouvelle poule, il vous est proposé d'accorder une aide de 200 000 euros au titre de la saison 2019/2020 afin que le club puisse participer à ce championnat de Nationale.

L'avenant n°1 à la convention validé lors du conseil municipal du 27 mai 2020 doit donc être modifié en conséquence. Je vous rappelle qu'il a pour objet de modifier l'article 5 relatif aux montants annuels qui seront versés à la SASP pour les saisons 2018/2019 à 2022/2023 et l'article 9 sur la modification de la convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

Vu la délibération du 24 juin 2019,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

APPROUVE

l'avenant n°1 à la convention de financement signée le 30 juin 2019 validant une aide complémentaire de 200 000 €.

AUTORISE

le maire à signer l'avenant n°1 à la convention de financement signée le 30 juin 2019.

DIT QUE

les crédits seront prélevés sur le chapitre 65, fonction 40, article 6574.

Alain Rey ne participe pas au vote.

Nombre de votants: 42

<u>Pour</u>: 34 (le groupe Majoritaire, et Danielle Paturey et André Boudes de la liste "Collectif Vert Albi")

<u>Abstentions</u>: 8 (Nathalie Ferrand-Lefranc, Pascal Pragnère, Jean-Laurent Tonicello, Boris Duponchel, Sandrine Soliman de la liste "Collectif Vert Albi" et le groupe "Rassemblement pour les Albigeois")

Unanimité

AFFAIRES SCOLAIRES

24 / 117 - Transport scolaire année 2019-2020 - Participation de la commune au fonctionnement de la FEDERTEEP

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

AFFAIRES SCOLAIRES

24 / 117 - Transport scolaire année 2019-2020 - Participation de la commune au fonctionnement de la FEDERTEEP

reférence(s):

Service pilote: Enfance - Education

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s):

Marie-Corinne FORTIN, rapporteur

La compétence « transports scolaires » a été transférée des Départements aux Régions depuis la loi « NOTRe ».

La Région Occitanie a délégué sa compétence sur le territoire tarnais à la FEDERTEEP 81 (Fédération Départementale pour le Transport des Elèves de l'Enseignement Public du Tarn).

Depuis le 1^{er} janvier 2017, la FEDERTEEP 81, sollicite la participation des communes pour le territoire tarnais. Cette participation reste fixée à 160€ par élève.

115 élèves albigeois ont bénéficié de ces transports pour l'année scolaire 2019/2020.

Aussi, il est proposé d'arrêter la participation de la ville à 160 € par élève et de procéder au versement de 18 400 € à la FEDERTEEP 81 correspondant aux 115 élèves bénéficiaires du transport scolaire, inscrits sur le listing de la FEDERTEEP pour l'année scolaire 2019/2020 et vérifié par le service Enfance Education.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois du 27 novembre 2007, du 12 novembre 2008 et du 15 décembre 2009, 14 décembre 2010,

ENTENDU le présent exposé,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

DECIDE

de procéder au versement de la somme due, soit : 18 400 € à la FEDERTEEP 81.

DIT QUE

les crédits seront prélevés au chapitre 65, fonction 252, article 6574 du budget de l'exercice en cours.

Nombre de votants: 43

Unanimité

FÊTES POPULAIRES

25 / 118 - Subvention aux associations ayant participé à l'animation des chars - Carnaval 2020

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

FÊTES POPULAIRES

25 / 118 - Subvention aux associations ayant participé à l'animation des chars - Carnaval 2020

reférence(s):

Service pilote: Domaine public

Autres services concernés :

Direction des affaires financières

Elu(s) référent(s):

Daniel GAUDEFROY, rapporteur

Les associations dénommées ci-après ont participé à l'animation des chars lors des défilés du carnaval 2020.

Il s'agit de:

- l'Association de Quartier de Cantepau
- l'Association Les Beaux Gosses Amateurs de Festochs
- l'Association Les Mahorais d'Albi
- l'Association des Majorettes Street Ladies L
- l'Association de Quartier de la Renaudié
- l'Association de Quartier de Bellevue St Salvadou
- l'Association de Quartier Breuil Mazicou
- l'Association Albi Country
- l'Association Sportive et Culturelle des Portugais d'Albi
- l'Association Handball Club Albi
- 1'A.E.P. 81
- l'Association des Bénévoles du Circuit d'Albi
- l'Association Magiecop
- l'Association XY Albigeois
- la MJC Albi (Batucada Miusto)

Afin de soutenir ces associations, il est proposé d'attribuer à chacune d'elle une subvention d'un montant de 134 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, fonction 024, article 65748 du budget de l'exercice en cours.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

DÉCIDE

d'attribuer à chacune des associations ci-dessous une subvention d'un montant de 134 € :

- Association de Quartier de Cantepau
- Association Les Beaux Gosses Amateurs de Festochs
- Association Les Mahorais d'Albi
- Association des Majorettes Street Ladies L
- Association de Quartier de la Renaudié
- Association de Quartier de Bellevue St Salvadou
- Association de Quartier Breuil Mazicou
- Association Albi Country
- Association Sportive et Culturelle des Portugais d'Albi
- Association Handball Club Albi
- A.E.P. 81
- Association des Bénévoles du Circuit d'Albi
- Association Magiecop
- Association XY Albigeois
- MJC Albi (Batucada Miusto)

DIT QUE

les crédits nécessaires seront prélevés au chapitre 65, fonction 024, article 65748 du budget de l'exercice en cours.

Fabienne Ménard ne participe pas au vote.

Nombre de votants: 42

Unanimité

AFFAIRES GÉNÉRALES

26 / 119 - Décisions du Maire

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

AFFAIRES GÉNÉRALES

26 / 119 - Décisions du Maire

reférence(s):

Service pilote : Direction générale des services

Autres services concernés:

Elu(s) référent(s):

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur

Par délibération en date du 3 juillet 2020, Mme le Maire a été chargée par délégation du conseil municipal de prendre des décisions en vertu des dispositions prescrites à l'article L2122.22 du code général des collectivités territoriales. Elle a de même été autorisée, par la même assemblée, de charger, par arrêté un ou plusieurs adjoints, conseillers municipaux délégués et conseillers municipaux ayant reçu délégation de compétence pour un secteur déterminé, de prendre en son nom, en cas d'empêchement tout ou partie des décisions pour lesquelles il lui a été donné délégation.

Il est demandé de prendre acte de la liste des décisions prises dans la liste jointe en annexe.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'article L 2122.22 du code général des collectivités territoriales,

VU l'ensemble des décisions prises par le maire,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

PREND ACTE

de l'ensemble des décisions figurant en annexe de la présente délibération.

AFFAIRES SCOLAIRES

27 / 120 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Travaux de rénovation, d'agrandissement et de mise en accessibilité des espaces sanitaires

L'an deux mille vingt, le dix juillet

Le conseil municipal s'est réuni, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation de M. Le Maire en date du 3 juillet 2020,

<u>Président : Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL</u> <u>Secrétaire : Marie-Pierre BOUCABEILLE</u>

Membres présents:

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Michel FRANQUES, Marie-Pierre BOUCABEILLE, Roland GILLES, Laurence PUJOL, Jean-Michel BOUAT, Marie-Corinne FORTIN, Mathieu VIDAL, Odile LACAZE, Bruno LAILHEUGUE, Nathalie BORGHESE, Gilbert HANGARD, Fabienne MENARD, Enrico SPATARO, Naïma MARENGO, Anne GILLET VIES, Achille TARRICONE, Patrick BLAY, Stephen JACKSON, Marie-Louise AT, Jean-Michel QUINTIN, Zohra BENTAIBA, Jean-Christophe DELAUNAY, Martine KOSINSKI-GONELLA, Alain REY, Florence FABRE, Daniel GAUDEFROY, Jean ESQUERRE, Maeva VASSET, Nathalie FERRAND-LEFRANC, Pascal PRAGNERE, Danielle PATUREY, Jean-Laurent TONICELLO, Nicole HIBERT, Boris DUPONCHEL, Sandrine SOLIMAN, André BOUDES, Frédéric CABROLIER, Esméralda LAPEYRE

Membres excusés :

27 / 120 - Groupe scolaire Édouard Herriot - Travaux de rénovation, d'agrandissement et de mise en accessibilité des espaces sanitaires

reférence(s):

Service pilote: Enfance - Education

<u>Autres services concernés</u>: Direction des affaires financières Bâtiments et Energie

Elu(s) référent(s):

Marie-Corinne FORTIN, rapporteur

La ville d'Albi met en œuvre, depuis plusieurs années, un programme de travaux de rénovation d'agrandissement et de mise en accessibilité des espaces sanitaires dans ses groupes scolaires. Ce type de rénovation répond à deux enjeux principaux :

- enjeu d'hygiène et de santé publique qui a pris toute sa dimension lors de la mise en application du protocole sanitaire suite à la crise sanitaire du COVID-19,
- enjeu de confort en garantissant une nette amélioration de ces espaces de part l'augmentation des équipements et l'accessibilité pour tous.

L'école Edouard Herriot est un groupe scolaire situé sur le quartier de Lapanouse en Quartier Politique de la Ville. Il accueille 310 élèves, 14 classes à la rentrée de septembre 2020 et est composé de trois bâtiments distincts construits en 1961 :

- le bâtiment maternelle (bâtiment A) avec 3 classes,
- le bâtiment B élémentaire, avec 5 classes.
- le bâtiment C élémentaire. Avec 6 classes.

Les travaux concernent les bâtiments élémentaires A et B. Ils consistent en une rénovation complète des 4 blocs sanitaires par le désamiantage, l'agrandissement, la mise en accessibilité, l'amélioration thermique et énergétique des espaces par leur isolation et le remplacements des luminaires par des éclairages LED. Le coût des travaux est estimé à 142 571 € HT.

Je vous propose d'approuver le plan de financement de cette opération inscrite au budget primitif et de solliciter une subvention de l'Etat au titre du fond de soutien à l'investissement public Local.

LE CONSEIL MUNICIPAL

VU le code général des collectivités territoriales,

ENTENDU le présent exposé,

VU le projet,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

APPROUVE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT		RECETTES HT	
Frais d'études	1 480 €	Commune d'Albi	71 286 €
Travaux	141 091 €	Etat (FSIPL) (50%)	71 285 €
TOTAL	142 571 €	TOTAL	142 571 €

SOLLICITE la subvention de l'Etat inscrite dans le plan de financement ci-dessus

AUTORISE le Maire à signer tous documents concernant les subventions demandées.

Nombre de votants: 43

Unanimité